



Litige assurance sur résiliation

Par **clem44_old**, le **08/05/2007** à **18:20**

URGENT

Bonjour

Début septembre j ai mal résilié mon assurance (en gros je l ai fait par telephone et non par lettre AR). J ai donc eu une relance en décembre, j ai donc envoyé un courrier en AR cette fois ci, mais l assurance a résilié mon contrat en litige. En fevrier, j ai reçu une lettre(pas en AR) me demandant de payer l'intégralité de la facture. J ai donc téléphoné a la personne en charge du dossier et en gros, elle ne m a rien expliqué juste dit de payer. J aimerais savoir si je suis obligé de payer malgré l absence de prestation de la part de l assurance. Ma facture est de 730 € et afin de régler le problème je leur ai envoyé une lettre AR disant que j acceptais de payer pour la durée septembre-décembre (durée ou je n ai pas envoyé de courrier AR) donc 150 environ.

Que dois je faire ? je viens juste d'en recevoir une autre lettre de relance disant qu'il s'agit du dernier rappel avant procédure judiciaire

Merci d'avance

Par **Pierre**, le **08/05/2007** à **20:14**

Bonjour,

Le plus souvent, il faut une **LRAR** pour résilier son contrat d'assurance (article L113-14 du code des assurances).

Cependant, tout doit être (selon la loi) dans votre contrat : consultez l'article concernant les **modalités de résiliation**.

Si ça n'est pas clair, il vous reste la possibilité de faire appel à une association de

consommateurs, l'intervention d'une association de consommateurs, même une simple lettre, peut nettement influencer le professionnel qui sera sans aucun doute "plus disposé" à régler le litige à l'amiable.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Par **adama**, le **25/09/2007 à 14:55**

la résiliation du contrat d'assurance se fait toujours par écrit et selon les cas deux mois avant échéance sinon recontacter l'assurance pour trouver un compromis CAR Il sont protégés par la tacite reconduction que vous n'avez pas dénoncé si vous n'avez pas un avocat ou une protection juridique c'est l'idéal.